

Antibes, le 18 septembre 2017

Alzheimer :
un traitement personnalisé,
et des thérapies non médicamenteuses
pour maintenir ou préserver les capacités



- Jeudi 21 septembre à 10h -
EHPAD "Thiers" - 19 bis, Avenue Thiers - 06600 Antibes

A l'occasion de la journée mondiale pour présenter les spécificités d'un parcours Alzheimer, l'équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le secteur médico-social parlera des thérapies non médicamenteuses, afin de maintenir ou préserver les capacités. Au programme, une conférence de 10h à 11h30, suivie d'un cocktail, et des stands de 14h à 15h30. Cette journée est ouverte à tous, proches de résident, aidants, personnes en recherche d'informations, professionnels des milieux gérontologiques (hospitaliers ou non).

Comment diagnostiquer la maladie d'Alzheimer ?

La maladie affecte plus de 900 000 personnes en France (DOM TOM compris). Ce qui représente 3 Millions de Français impactés, en intégrant l'entourage des malades. Cette affection du cerveau, dite « neuro-dégénérative », entraîne une disparition progressive des neurones et l'altération progressive des facultés cognitives (mémoire, langage, raisonnement, capacités de stratégie et d'adaptation...). Les maladies apparentées (dégénérescences lobaires fronto-temporales, maladie à corps de Lewy, démences parkinsoniennes, cortico-basales, vasculaires et mixtes...) ont pour point commun de cumuler une ou plusieurs atteintes des fonctions cognitives élémentaires avec des tableaux cliniques spécifiques et également évolutifs, conduisant à une perte d'autonomie. Dans cette maladie, les symptômes sont

progressifs et le délai moyen entre l'apparition des premiers troubles et l'annonce du diagnostic est de 24 mois (plus d'informations sur la maladie : www.francealzheimer.org).

En cas de doute, la première étape est une consultation chez le médecin généraliste. C'est lui qui décidera d'orienter la personne vers une consultation spécialisée. La « **consultation mémoire** » du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins permet d'organiser l'ensemble du bilan permettant de poser le diagnostic, et de proposer une prise en soins adaptée et un suivi. La prise en charge est pluridisciplinaire : accueil et accompagnement dans l'organisation des rendez-vous par une secrétaire dédiée, consultation médicale avec un gériatre de l'équipe, évaluation neuropsychologique par la psychologue de la consultation, si besoin examens complémentaires (d'imagerie ou de biologie entre autres).

Le lien avec le médecin-traitant est assuré par un compte-rendu précis après chaque consultation, ce qui permet d'assurer un suivi coordonné. Pour les résidents des EHPAD hospitaliers, le suivi est réalisé directement dans les EHPAD par la neuropsychologue et les gériatres de la « consultation mémoire », sur demande du médecin-traitant ou du coordonnateur.

Préserver l'autonomie du malade

Le **projet de vie et de soins** personnalisé en établissement est établi à partir d'une évaluation gériatrique standardisée réalisée au cours des premières semaines pour chaque résident par une équipe pluridisciplinaire (médecin-gériatre coordonnateur, psychologue, ergothérapeute, infirmier et aide-soignant référents du résident...). Elle permet d'évaluer les potentialités et ressources du résident, ses fragilités, ses envies et sa motivation. Il s'agit de construire un "projet de soins personnalisé" adapté, avec notamment la programmation de soins à effet thérapeutique.

S'il n'existe pas encore de traitement qui guérisse la maladie, une prise en charge médicamenteuse spécifique permet de ralentir l'évolution des troubles. Une prise en soins non médicamenteuse est toujours proposée en complément. Les **activités thérapeutiques non médicamenteuses** font l'objet d'un programme élaboré par le médecin coordonnateur en collaboration avec l'équipe soignante. L'objectif est de favoriser le maintien des capacités, la qualité de vie, la réduction des troubles du comportement, en limitant le recours aux médicaments psychotropes dont on connaît les effets indésirables dans cette population. Les structures rattachées au centre hospitalier ont toutes intégré dans leur mode de fonctionnement la place primordiale des thérapies non médicamenteuses, selon les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé) et de l'ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux). Par exemple, des « ateliers-mémoire » sont proposés pour les patients suivis en « consultation mémoire » à l'hôpital, sur indication du neuropsychologue et du médecin gériatre. **La journée mondiale dédiée à la maladie sera l'occasion de présenter ces thérapies, leur intérêt et leurs bénéfices, à partir de stands et de trois conférences tenues par le docteur Sana Benahji, les ergothérapeutes Coline Barde et Marie-Charlotte Giraudet, et l'assistante de soins en gérontologie Valérie Clauzel.** L'équipe de la « consultation mémoire » travaille par ailleurs en partenariat étroit avec les services et équipes extra-hospitaliers (MAIA ou Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, accueils thérapeutiques de jour, équipes spécialisées Alzheimer, association « France Alzheimer » qui tient une permanence mensuelle sur le site de la « consultation mémoire », orthophonistes, structures de répit pour les aidants...).

L'ensemble de la prise en soins a permis une nette amélioration de la qualité de vie des malades et de leurs proches.

Structures d'accueil Alzheimer rattachées au centre hospitalier

L'EHPAD "Thiers" (EHPAD du centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins située en centre-ville) de 77 places habilitées à l'aide sociale, avec 13 chambres doubles et 51 chambres simples, a mis en place une organisation spécifique dédiée au déploiement des thérapies non médicamenteuses au service des résidents atteints par la maladie d'Alzheimer ou par des maladies apparentées : cette organisation très complète prévoit des toilettes et des repas

thérapeutiques, des ateliers de thérapies non médicamenteuses individuels ou en groupe, et une veillée thérapeutique.

L'EHPAD "Les Balcons de La Fontonne" présente 105 places habilitées à l'aide sociale, avec 4 chambres doubles, 83 chambres simples et 14 places en UHR (Unité d'Hébergement Renforcé) pour accueillir des malades Alzheimer ou atteints par des maladies apparentées. Le séjour à l'UHR répond à des critères spécifiques, notamment concernant les troubles du comportement : cette unité est dédiée à des malades **présentant les troubles du comportement les plus importants**. Le séjour peut être transitoire et donner lieu à un transfert vers l'unité traditionnelle de l'EHPAD, sur décision du médecin coordonnateur et selon l'évolution de l'état de santé du résident.

Pour un accueil ou un hébergement spécifique des personnes atteintes par ces pathologies, le "Pôle Santé Vallauris Golfe-Juan" dispose d'un service d'hébergement temporaire de 6 lits, d'un accueil thérapeutique de jour de 10 places et d'une unité protégée de 22 lits.

L'admission dans une de ces structures s'effectue à partir du dossier national unique de demande d'admission en EHPAD, rempli par le médecin-traitant pour la partie liée aux renseignements médicaux et par la famille du futur résident pour les renseignements administratifs, pour être ensuite transmis au secrétariat de l'établissement. L'équipe d'encadrement (médecin coordonnateur, cadre de santé et cadre administratif) reçoit la personne et sa famille lors d'une visite de préadmission qui permet au futur résident de découvrir l'unité. Le jour de l'admission, le recueil de données effectué en préadmission permet un accueil personnalisé prenant en compte l'histoire et les fragilités du patient ; le résident reçoit le nom de ses soignants référents (une aide-soignante, une infirmière) : ils seront les interlocuteurs privilégiés pour la construction de son projet personnalisé et la communication avec son entourage.

[Coordonnées des structures spécialisées \(CH Antibes Juan-les-Pins\)](#)

♦ Antibes

"Consultation mémoire"
Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins
Bâtiment de gérontologie
107, Avenue de Nice – 06606 ANTIBES Cedex
Tél. : 04 97 24 45 34

EHPAD "Thiers" :
19 bis, Avenue Thiers - 06600 ANTIBES
Tél. : 04 97 24 79 59

EHPAD "Les Balcons de La Fontonne" :
230, Avenue de La Fontonne - 06600 ANTIBES
Tél. : 04 97 24 82 82

♦ Vallauris Golfe-Juan

"Pôle Santé Vallauris Golfe-Juan" :
Place Saint Roch - 06220 VALLAURIS
Tél. : 04 93 64 72 00

CONTACT PRESSE :
Caroline Renault
Chargée de communication
C.H. Antibes Juan-les-Pins
Tél. : 04 97 24 76 13